

**AVIS PUBLIC**

**PROMULGATION  
RÈGLEMENT ADMINISTRATIF NUMÉRO 78-32**

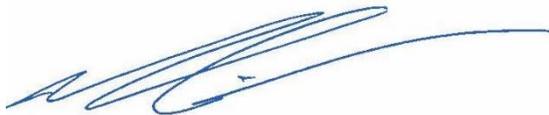
Prenez avis que lors de la séance régulière tenue le 10 juin 2025, le conseil municipal de la Ville de Repentigny a adopté le règlement administratif numéro 78-32 intitulé :

*« Règlement modifiant le règlement numéro 78 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville de Repentigny. »*

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et peut être consulté au bureau du soussigné à l'hôtel de ville de Repentigny situé au 435 boulevard Iberville, à Repentigny, aux heures normales d'ouverture.

Donné à Repentigny, ce 26<sup>e</sup> jour du mois de juin 2025.

Le greffier,



M<sup>e</sup> Marc Giard, OMA, avocat